

La république romaine, un exemple européen de monarchie parlementaire

La souveraineté du peuple : droit de suffrage, séparation des pouvoirs, protection des libertés, Etat de droit

Un peu d'histoire pour commencer : La République romaine est souvent considérée comme la première république de l'histoire mais dans son ouvrage "Politique, livre 2, chapitre 8", Aristote affirme que Carthage n'est jamais connu de changement de gouvernement depuis sa formation en -814 av. J.-C., or Carthage a toujours été une république. La République romaine n'a été instaurée que 3 siècles plus tard, en -509 av. J.-C. Par ailleurs, on constate que la République romaine a très largement été inspirée de la République carthaginoise comme par exemple le principe d'un mandat annuel ou la présence de deux consuls à la tête de l'exécutif. Néanmoins, dans son ouvrage Les Constitutions de l'Antiquité, Aristote note que les institutions créées par la Constitution carthaginoise ont été bien plus riches que les institutions romaines, jusqu'à la prise de Carthage par Rome. Malgré le déclin malheureux de cette cité, elle a tout de même produite la République la plus durable de l'histoire car celle-ci a duré 666 ans. De ce fait le modèle républicain carthaginois aurait été plus intéressant à étudier dans ce cas là, mais du fait de l'impressionnant manque d'écrit de cette période fait par des carthaginois et non pas par des romains, car en effet la plus grande partie des écrits de cette époque nous viennent de Polybe, le précepteur personnel de Scipion Emilien, l'homme qui a ordonné et participé au massacre des citoyens et la destruction de la ville, rend cette partie de l'histoire assez peu fiable. C'est pourquoi nous allons nous concentrer davantage sur la République romaine.

Selon le récit populaire qui s'apparenterait à une légende, la République romaine aurait été instaurée en -509 av. J.-C. après que le dernier roi étrusque de Rome, Tarquin le Superbe ainsi que toute sa descendance est été chassé de Rome suite au viol d'une femme de vertue prénommée Lucrece par un des fils du roi. L'histoire dit que la jeune femme a préféré se donner la mort plutôt que de vivre avec ce fardeau provoquant la colère des aristocrates ainsi que celle du peuple qui s'est soulevé et a chassé le roi. Les historiens préfèrent dire que

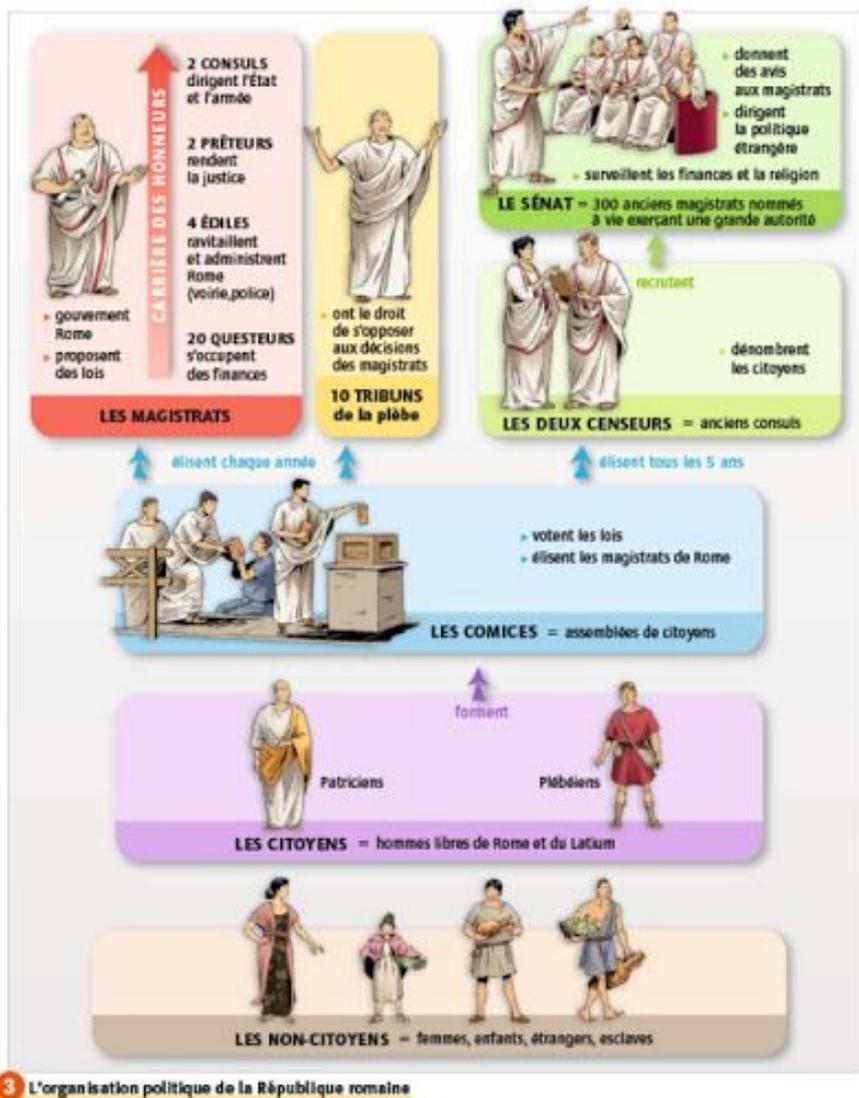
l'expulsion du roi ainsi que la naissance de la République sont dues à une succession d'évènements concentrés sur la fin du IV^e siècle et le début du V^e siècle. Cependant la légende permet d'incarner les différents aspects de l'imaginaire politique : Tarquin le Superbe, qui symbolise le caractère odieux de la royauté, opposé à l'intransigeance républicaine personnifiée par Brutus, un des aristocrates indignés par l'affaire, (il va d'ailleurs être un des deux premiers consuls de la République romaine), ou à la vertu outragée de la femme romaine représentée par Lucrece.

Les premières années de la République romaine sont reconstituées de façon assez floue car les témoignages écrits sont assez rares et de plus il semblerait que les historiens qui ont plus tard relaté cette période de l'histoire avaient «l'art de métamorphoser un chaos historique en un récit bien ordonné» comme le dit Mary Beard.

On sait cependant qu'à partir de -494 av. J.-C., la plèbe se révolte contre la toute puissance des patriciens qui siègent au Sénat, et les citoyens, qui sont aussi des soldats, menacent de faire la grève de la guerre. Pour ramener le calme, le Sénat accorde à la plèbe le droit d'élire ses propres porte-parole, de façon à avoir un contre-pouvoir populaire face aux patriciens. Mais les plébéiens continuent de faire pression sur le Sénat pour obtenir davantage de droits politiques et l'égalité de traitement et de droit avec les patriciens.

Pour apaiser les esprits en colère, dix patriciens mettent à l'écrit les différentes lois de la cité qui jusqu'à ce moment-là n'existaient qu'à l'oral. Ce texte propose le principe d'égalité des citoyens devant la loi et tente de définir leurs droits. Il est gravé sur des tablettes de bronze qui sont exposées au Forum. Cette querelle s'appelle désormais le Conflit des ordres car *ordo*, en latin, signifie «classe sociale».

Voici un schéma résumant l'organisation politique de la République romaine :



Nous n'avons aucune intention de porter atteinte aux droits d'auteur.

https://www.google.com/search?q=republique+romaine+shema&tbn=isch&ved=2ahUKEwjUzfyMz7ntAhVNeRoKHcxgDckQ2-cCegQIABAA&oeq=republique+romaine+shema&gs_lcp=CgNpbWcQAZoECAAQHjoGCAAQBRAeOgYIABAIEB5QibwPWNvLD2DHzw9oAHAAeACAAYYCIAHPBZIBBTQuMS4xmAEAoAEBqgELZ3dzLXdpei1pbWFAAQE&sclient=img&ei=m_HMX5SUD83yacZBtqM&bih=724&biw=1420&safe=strict#imgrc=zgBkIFls6BB7M

C'est un tournant historique. Le peuple commence à avoir son mot à dire dans le paysage politique.

Monarchie parlementaire : Une monarchie constitutionnelle est un type de régime politique qui reconnaît un monarque élu ou héréditaire comme chef de l'État, mais où une constitution limite ses pouvoirs. L'exemple le plus connu en Europe est celui de l'Angleterre. De la même façon que dans une république basique comme la France où le peuple élit son président, en Angleterre le peuple élit un premier ministre. Cependant ce fonctionnement n'a

pas toujours existé en France et dans bien d'autres pays. Par exemple en France la souveraineté nationale n'a appartenu au peuple qu'après la Révolution. La révolution a amené un changement des constitutions avec de nouveaux horizons politiques radicalement différents de ceux de la monarchie absolue comme le suffrage, la séparation des pouvoirs, des libertés ainsi qu'un État de droits. Mais qu'est ce que ça veut dire tous ces termes ?

Et bien le suffrage c'est tout simplement un acte par lequel on déclare sa volonté comme avec un vote par exemple. En France toute la population adulte n'a eu ce droit qu'en 1944. Avant ça les hommes pouvaient voter mais ce n'est qu'après cette année là que les femmes obtinrent aussi ce droit.

La séparation des pouvoirs est une théorie élaborée par Locke et Montesquieu. Elle a pour but de séparer les différentes fonctions de l'État, afin d'empêcher les abus liés à l'exercice de missions souveraines. Voici ces trois fonctions : la fonction d'édiction des règles générales constitue la fonction législative ; la fonction d'exécution de ces règles relève de la fonction exécutive et enfin la fonction de règlement des litiges constitue la fonction juridictionnelle. Si cette théorie est souvent invoquée et appliquée dans les régimes démocratiques, elle a été plus ou moins rigoureusement mise en pratique. La France a, pour sa part, développé sa propre conception de la séparation des pouvoirs, basé en grande partie sur la limitation des attributions de l'autorité judiciaire à l'égard de la puissance publique.

La protection des libertés a pour but de protéger toutes les libertés durement acquises tout au long de notre histoire comme celle de la liberté de presse qui encore aujourd'hui est mise en danger par la loi de sécurité globale qui stipule que la diffusion de vidéos et photos malveillante à l'encontre des forces de l'ordre sera punis par une amende voir un emprisonnement. La liberté d'expression fait partie de nos droits, ce qui m'amène sur la notion d'Etat de droit.

Un Etat de droit est un concept juridique, philosophique et politique. Il implique la prééminence du droit sur le pouvoir politique dans un État, ainsi que l'obéissance de tous, gouvernants et gouvernés, à la loi. L'existence d'une hiérarchie des normes constitue l'une des plus importantes garanties de l'État de droit. Dans ce cadre, les compétences des différentes institutions de l'État sont précisément définies et les normes qu'elles édictent ne sont valables qu'à condition de respecter l'ensemble des normes de droit supérieures. Au sommet de cet ensemble pyramidal figure la Constitution, suivie des engagements internationaux, de la loi, puis des règlements. A la base de la pyramide figurent les décisions administratives ou les conventions entre personnes de droit privé. Un second point de l'Etat de droit est l'égalité des sujets. Comme le dit la devise française : "Liberté, Egalité et

Fraternité.” Et enfin, le dernier point et pas un des moindre, l'indépendance de la justice qui revient en fait sur la séparation des pouvoirs pour éviter toutes corruptions.

Maintenant que nous avons élaboré ces deux sujets, pouvons-nous dire que la République romaine était une monarchie parlementaire ?

Et bien la réponse est oui même si après l'expulsion de Tarquin le Superbe il n'y a plus eu de monarque à proprement parler. Jusqu'à -27 av. J.-C. le modèle républicain romain est resté plus ou moins identique à la représentation faite un peu plus haut. Après cette année et ce jusqu'en 476, ce fut l'ère du très célèbre empire romain. Durant cette période se sont succédé rois et empereurs sans pour autant revenir dans une monarchie absolue. En effet, pendant tout ce temps, même si l'empire avait à sa tête un roi/empereur, Rome a conservé sa république et à aucun moment l'homme à sa tête a eu un pouvoir absolu. Le Sénat a toujours été chargé des lois et de diriger le pays. Les rois et empereurs n'étaient que des symboles de pouvoirs. Et ce jusqu'à la fin de l'Empire romain.

Fait par Johanne Jarrige et Aroa Carretero Roldán

Sources :

- <http://philo-lettres.fr/latin/histoire-republique-romaine/>
- https://www.herodote.net/La_republique_romaine_dans_la_tourmente-synthese-113.php
- http://www.toupie.org/Dictionnaire/Monarchie_parlementaire.htm
- <https://www.lanation.tn/selon-aristote-carthage-est-la-premiere-republique-de-lhistoire/#:~:text=%2DC,%2C%20Carthage%20est%20une,J.>
- <https://www.leconomistemaghrebin.com/2019/08/02/carthage-premiere-republique-histoire/#:~:text=Elle%20inspira%20m%C3%A0me%20la%20R%C3%A9publique,la%20premi%C3%A8re%20R%C3%A9publique%20du%20Monde.&text=La%20grande%20partie%20de%20l,pr%C3%A9cepteur%20personnel%20de%20Scipion%20Emilien.>
- <https://www.universalis.fr/encyclopedie/instauration-de-la-republique-romaine/>
- <https://www.geo.fr/histoire/comment-rome-a-invente-la-republique-195894>
- <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/parite-et-responsabilites-politiques/des-lois-pour-inciter/ladoption-de-lordonnance-du-21-avril-1944/#:~:text=L'article%2017%20de%20l,m%C3%A0mes%20conditions%20que%20les%20hommes.>
- <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270289-la-separation-des-pouvoirs>
- <https://www.revuegeneraledudroit.eu/blog/2019/12/13/la-protection-des-libertes-fondement-de-la-competence-du-juge-administratif/>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/État_de_droit
- <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270286-quest-ce-que-letat-de-droit>
- <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270286-quest-ce-que-letat-de-droit>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Empereur_romain